

PROVINCE – NOUVELLES TECHNOLOGIES

Estimer les dégâts de gibier avec un drone



Estimer les dégâts de gibier à l'aide d'un drone, c'est possible. Un projet est à l'étude. Des tests ont été réalisés dans la région de Vielsalm, en 2014 et en 2015, par l'ASBL Fourrages Mieux et Gembloux Agro-Bio Tech. Les essais réalisés menés montrent que les drones peuvent aider les experts, sans toutefois remplacer totalement le travail mené sur le terrain.

À la fin de l'hiver, le gibier et la faune sauvage ne résisteront pas à sortir de la forêt si leur appétit s'affole. Les prairies agricoles, les champs de maïs, de céréales voire encore de colza situés à proximité risquent alors d'être pris pour cibles. En causant des dégâts pour l'agriculteur. Afin de déterminer le dommage causé avec un maximum de précision, un expert est le plus souvent dépêché sur place. « 90 % de ces experts sont des agronomes, souligne Julien Widar. Mais cette profession n'est pas protégée... » Cet ingénieur agronome travaille pour l'ASBL Fourrages Mieux. Si cette association se charge de conseiller les agriculteurs en matière de prairies (conseils, vulgarisation des tech-

niques, formations...), elle s'occupe également, depuis quelques années, des dégâts de gibier. « Mon rôle est d'objectiver et d'harmoniser l'estimation des dégâts causés par le gibier ou la faune sauvage en vue de faciliter les arrangements à l'amiable et le paiement rapide des dommages », commente Julien Widar.

Pour ce faire, il conçoit des outils destinés à aider les experts lorsqu'ils sont amenés à estimer les dégâts. Après avoir imaginé un logiciel spécifique (cf. ci-dessous), il poursuit son travail en explorant de nouvelles voies.

CINQ PARCELLES CIBLÉES

« Je me suis dit que l'utilisation d'un drone pourrait être intéressante. » Comme l'ASBL dont il fait partie n'en dispose pas, il a décidé de nouer une collaboration avec Gembloux Agro-Bio Tech. « Les premiers tests ont été réalisés avec leur drone en 2014 et en 2015, dans la région de Vielsalm.

Cet appareil a pris une série de photos au-dessus de cinq parcelles de maïs qui avaient été visitées par des animaux. »

Les données enregistrées ont ensuite été scrupuleusement examinées. Une estimation des dégâts a été réalisée.

En parallèle, ce même champ a fait l'objet d'une expertise exhaustive. « Chaque ligne a été visitée afin de déterminer les dégâts de la manière la plus exacte possible. »

Au final, les personnes présentes sur le terrain ont pu « repérer » un plus grand nombre de dégâts. « On peut donc conclure que les drones actuels peuvent aider l'expert de terrain mais pas le remplacer », conclut Jérôme Widar.

Cela notamment parce que « d'une part, certains dégâts n'apparaissent pas sur les photos prises. D'autre part, les photos ne permettent pas de déterminer quel animal a commis les dégâts. Ce qui est nécessaire pour déterminer qui doit s'acquitter du dédommagement (la Région wallonne ou le chasseur) », conclut Jérôme Widar. N.HN

Des tests réalisés dans la région de Vielsalm



« Cinq parcelles ont été scannées par le drone », souligne Jérôme Widar. © N.HN/DR

Le plus destructeur

« Le sanglier est un opportuniste »



Il va au plus facile. © P.T.

Les dégâts de gibier les plus conséquents sont causés par le sanglier. « Cet animal est un opportuniste, argumente Jérôme Widar. Il va au plus facile. Il mange de tout maïs a aussi besoin de protéines animales. Il n'hésite donc pas à se rendre dans les prairies pour retourner la terre. C'est là qu'il trouve les vers, les limaces... dont il se nourrit. » Au-delà des prairies, qu'il peut véritablement « labourer » lorsqu'il est en forme, le sanglier

peut également causer des dégâts aux cultures. « Il raffole du maïs et des céréales lorsqu'elles sont au stade laitieux. » Et en période de chasse, il n'hésitera pas non plus à squatter un champ, pour se mettre en sécurité.

Les sangliers ne sont pas les seuls à aimer le maïs et les céréales. Les blaireaux en sont aussi friands. Les cervidés, quant à eux, feront plus de dégâts dans les prairies et les cultures de colza. Les dégâts sont essentiellement causés par les animaux à la sortie de l'hiver. « Lorsque les animaux ne trouvent plus à se nourrir dans les bois, ils n'hésitent pas à sortir pour trouver à se sustenter ailleurs. » Les prairies et les champs situés à proximité des forêts constitueront leur première cible. N

Législation

Une loi de 1961

Lorsqu'un agriculteur est confronté à des dégâts causés par du gibier (sanglier, cervidés...) ou par des animaux faisant partie d'une espèce protégée (le blaireau), il peut se faire dédommager. Une loi de 1961 régit, en partie, la manière de faire. Selon l'auteur des dégradations, il pourra réclamer son dû au titulaire du droit de chasse (si c'est un gibier provenant de sa chasse) ou au Service Public de Wallonie (si c'est un animal appartenant à une espèce protégée). Pour y parvenir, il devra toutefois respecter une procédure spécifique (délais à respecter...). Par ailleurs, les dégâts (qui peuvent être cumulés sur plusieurs parcelles) devront atteindre un minimum de 125 euros. D'autres infos sur le site www.fourragesmieux.be. N

Un outil précieux

Un logiciel pour aider les experts à estimer les dégâts

Lorsqu'il a été affecté, voici quelques années, au projet « subvention dégâts de gibier » au sein de l'ASBL Fourrages Mieux, Jérôme Widar s'est immédiatement attaché à « mettre au point des méthodes d'expertise objectives pour permettre à l'ensemble des experts de terrain de travailler de la même façon. »

C'est dans ce contexte que l'ingénieur agronome a planché sur la mise au point d'un logiciel spécifique. « Cet outil aide les experts à estimer au plus juste le montant des dégâts de la faune sauvage lors d'expertises en zone agricole, souligne encore l'ingé-

nieur agronome. Deux fois par an, les prix des différentes productions et travaux agricoles sont mis à jour afin de permettre de suivre l'évolution du marché. Ces prix sont évalués par les représentants des chasseurs, des agriculteurs mais aussi par le Département de la Nature et des Forêts. »

Grâce aux résultats engrangés par ce logiciel, mais également ceux rassemblés par les experts du secteur, Jérôme Widar peut développer des statistiques en matière de dégâts de gibier.

« Je récolte les données en chaque début d'année », souligne l'ingénieur. L'analyse des résultats

permet de quantifier les dégâts de l'année. Ils sont transmis au Service Public de Wallonie (SPW). « En matière de dégâts de gibier, l'année 2014 — dernière en date analysée jusqu'à présent — a été plutôt calme. Le montant total des dégâts en Région wallonne a été estimé à 333.010 euros (toutes espèces animales confondues). « Même si je n'ai pas encore les chiffres définitifs, je peux dire que 2015 suivra sans doute la même tendance. » On est donc loin du record de 2012 où les dégâts de gibier avaient atteint la somme record de 1.061.387 euros. N.HN

22057700

A STAR ALLIANCE MEMBER

A/R*

flying from brussels airport

L'ÉTÉ EST PLUS PROCHE QUE VOUS NE LE PENSEZ.

Réservez maintenant vos vacances d'été au soleil.

Cet hiver - qui n'en est pas un - fait terriblement penser à l'été n'est-ce pas ? En plus vous verrez, on y sera vite ! Prévoyez donc déjà vos vacances d'été en Europe et profitez de vols à partir de seulement €69* aller-retour !

brusselsairlines.com
ou votre agence de voyages.

* Conditions: voir brusselsairlines.com